

# Baragneurs Varois Fréjus et Saint Raphaël

Saint Raphaël le 5 novembre 2016

## NOTICE D'INFORMATION

### SEJOUR « Les Gorges du Tarn et de la Jonte », du 5 au 10 juin 2016

**Le séjour est ouvert aux adhérents du club de randonnées « Baragneurs Varois », titulaires de la licence FFRP 2016 avec assurance RC. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRP**

Nombre de participants: 10 au minimum, 25 au maximum

Date: du dimanche 5 au vendredi 10 juin 2016.

Déplacements: voitures personnelles avec frais de transport partagés

### PROGRAMME

Il s'agit d'un séjour orienté sur la pratique de la randonnée pédestre (6 jours de randonnée avec dénivelées de 500m à 1200m chaque jour). ; Option touriste : descente du Tarn (avec des bateliers ou en canoë) et retour par un beau sentier

Départ le dimanche 5 juin 2016 dans la matinée ; petite randonnée du viaduc de Millau, après le pique-nique et avant d'arriver à l'hôtel. Prendre possession du logement à « Deltour Hôtel Eco-Millau » à partir de 16h00.

Retour, le vendredi 10 juin 2016, au départ de Millau en direction de Saint Raphaël, à partir de 10h00, (heure de libération des chambres après le petit déjeuner). Ce départ de l'hôtel sera suivi d'une randonnée pédestre.

L'arrivée à Saint Raphaël étant prévue en fin de journée.

### HEBERGEMENT

Deltour Hôtel Eco - Millau

ZC Le Cap du Crès

12100 Millau

Tél : 05 65 60 85 25

Le séjour est réservé en demi - pension

Les dîners sont pris au restaurant Grill de la Tour (à 500 mètres de l'hôtel)

Distance : environ 400 km (aller) et 4h30 de trajet ; idem pour le retour

### COUT DU SEJOUR

Le coût du séjour est fixé, par personne, en demi pension à

336 € en chambre individuelle (single)

240 € en chambre double (grand lit ou twin)

225 € en chambre triple

Ces montants incluent la contribution de base, obligatoire, de l'agrément tourisme.

### CE PRIX COMPREND :

La demi pension du dîner du 1<sup>er</sup> jour au petit déjeuner du dernier jour, ¼ de vin et café.

Possibilité de pique-nique (en supplément) chaque jour y compris le vendredi du retour. De commerces d'alimentations ont proche du lieu d'hébergement

L'accompagnement des randonnées est assurée par les animateurs du club « Baragneurs Varois »

### NE SONT PAS COMPRIS :

- Le voyage AR et les déplacements sur place basés sur les frais de transport partagés
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement)
- Les pique-niques pour les déjeuners
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris"

### INSCRIPTIONS

**Les personnes intéressées sont invitées à s'associer, deux par deux, en vue d'occuper des chambres à 2 lits, trois par trois pour les chambres à trois lits, lors de leur inscription**

**Les personnes intéressées par une chambre individuelle doivent le signaler lors de leur inscription**

Les inscriptions sont ouvertes à compter du 5 novembre 2016 auprès de [baragieursvarois.president@gmail.com](mailto:baragieursvarois.president@gmail.com), le président du club

**Cette inscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque 70 €/personne, chèque à l'ordre de « Baragieurs Varois » au plus tôt.**

Vous aurez la possibilité de souscrire aux assurances individuelles facultatives. Seule l'assurance « Annulation et Interruption de séjour » est conseillée ; celle-ci est souscrite auprès de « la Mutuelle des Sportifs » (MSD) choisie par la FFRP. Voici le montant (en euro)

Pour un séjour en chambre double ou triple, (prix < à 251 €) **8 €**

Pour un séjour en chambre individuelle (prix > 251 €) **13 €**

Par ailleurs et enfin, la contribution obligatoire à la gestion de l'agrément tourisme (départementale et nationale) est fixée, par séjour et par personne, pour ce séjour à

Pour un séjour en chambre double ou triple, (prix < à 251 €) **5 €**

Pour un séjour en chambre individuelle (prix > 251 €) **6 €**

#### **PAIEMENTS**

Le premier versement de 70 € est effectué avec l'inscription ; il sera suivi de deux autres versement.

Le second versement de 90 € sera effectué avant le 26 février 2016.

Les assurances facultatives seront versées lors de ce versement (avant le 26 février).

Solde du séjour avant le 27 mai 2016

**Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de l'association « Baragieurs Varois »**

Amicalement,

Le Responsable